



## PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux-mille-vingt-deux, le 15 septembre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2022

PRÉSENTS : Denis La Mache, Éliane MONTAMAT, Jean-Louis CHATAIGNÉ, Elisabeth GUILLOT, Marc MORICE, François FLEURET, Elisabeth BARRANGUET, Géraldine PERRIÈRE, Cyril MONTAMAT  
ABSENTS : , Luc VRIGNAUD (excusé) - - POUVOIR (S) :

Mme GUILLOT Elisabeth a été élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

### OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIGE

REF : D220915A

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le SIGE lui a notifié la délibération du bureau en date du 30 juin (copie en PJ), par laquelle ce dernier a adopté le projet de modification de l'article 3 de ses statuts ajoutant la compétence :

- Gestion et administration de l'organisation secondaire du transport scolaire pour les écoles du RPI Liez Le Mazeau St Sigismond à compter du 01 octobre 2022.

Par conséquent, l'article concerné serait ainsi modifié :

#### **Article 3 :**

Le syndicat intercommunal a pour objet :

- la gestion matérielle des écoles (acquisition des fournitures, acquisition, maintenance et entretien du matériel et mobilier dans les écoles)...
- Gestion des crédits pédagogiques
- La gestion des cantines du RPI Liez - Le Mazeau - St Sigismond
- Organisation et financement des heures complémentaires mises en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires
- La création et la gestion d'un accueil périscolaire avant et après les cours des écoles primaires du RPI : Liez – Le Mazeau – St Sigismond à compter du 01/09/2018
- Gestion et administration des services, liés à l'organisation et la gestion des écoles à compter du 01/09/2021 (accompagnement pédagogique scolaire, restauration scolaire, ménage dans les locaux communaux mis à disposition et secrétariat)
- Gestion et administration de l'organisation secondaire du transport scolaire pour les écoles du RPI Liez Le Mazeau St Sigismond à compter du 01 octobre 2022.

Il décide toute modification éventuelle des statuts dans les conditions prévues le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité syndical ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres titulaires en exercice assistent à la séance.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu dans le délai maximum de 15 jours. Les délibérations prises au cours de cette deuxième réunion sont valables quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

oooooooooooo

Cette compétence, assurée historiquement par la commune du Mazeau qui avait autrefois un bus et un agent titulaire du permis Transport en commun, est désormais de la compétence de la Région des Pays de la Loire, les organisateurs secondaires n'assurant que le suivi des inscriptions, la création des nouveaux arrêts et la gestion du personnel mis en place pour la surveillance dans le bus.

Les membres du conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier complet, à 7 voix pour, 1 contre :

- Adopte la modification des statuts du SIGE
- Valide le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération
- Charge Monsieur le Maire d'exécuter toutes les démarches nécessaires à la prise en compte de cette décision

**OBJET : LOCATION DU LOGEMENT 01 RUE DE LA MAIRIE**

REF : D220915B

Monsieur le maire indiqué que les services de la préfecture l'ont informé qu'une famille était intéressée par le logement que la commune souhaitait mettre à disposition d'une famille ukrainienne.

Cette famille, composé de deux adultes et 3 enfants (un lycéen, une fille scolarisée en CE1 et un petit garçon qui va avoir 3 ans) accompagnée de l'hébergement actuel est venue réaliser une visite puis à valider son vœu de venir s'installer sur la commune. Les parents sont anglophones.

Un rdv fixé mercredi 14/09 matin : entre le Maire, la famille, Mme Montamat de la commission jeunesse, social et vie associative et M. Morice (qui s'est chargé de la pré-collecte pour meubler le logement)

La famille a confirmé son intention d'aménager début octobre. Le garçon lycéen continuera de fréquenter le lycée Rabelais de Fontenay le Comte, la fille sera scolarisée en CE1 à St Sigismond, le petit ira d'abord dans une structure à Fontenay-le-Comte pour tisser des liens avec d'autres enfants puisque pour l'instant il n'a pas quitté sa mère. Une voiture leur a été prêtée par un artisan de Fontenay-le-Comte,

Conformément à ce qui était indiqué, la commune met à disposition logement à titre gracieux et pourrait prétendre et une aide du département à hauteur de 2 800€ par an. la commune propose de facturer les fluides au réel directement au foyer. Ce dernier peut prétendre à une aide de 200€ par mois pour payer les fluides. Attention au prix du fuel (utilisé pour le chauffage)

Interrogation concernant l'assurance habitation à prévoir.

Le foyer reçoit une aide de l'état à hauteur de 600€ par mois.

Manque à gagner pour la commune : environ 200 € par an

Le papa cherche du travail mais ce qu'ils souhaitent c'est rentrer dans leur pays

Mme Barranguet se propose pour les aider dans les démarches administratives

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Valide la mise à disposition du logement à titre gratuit
- Donne pouvoir au Maire pour la signature de tous les documents afférents à ce dossier quand la commune aura toutes les informations nécessaires au dossier

**OBJET: CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT**

REF : D220915C

La CCVSA (pilote par M. Daniel D), à l'initiative de l'AMRF a mis en place une équipe mobiliterre.

Elle réalise de nombreuses animations auprès des enfants et autres sur les mobilités durables.

Le financement est prévu par les grands groupes sur les certificats d'économies d'énergie. Cette structure pourrait accueillir jusqu'à 10 services publics et un chargé de mission à temps plein. Elle était jusque-là sise à Bouillé Courdault dans une salle communale qui doit être repris par la commune pour une autre activité.

La commune de St Sigismond a proposé le foyer de jeunes. L'idée est plutôt intéressante si on peut utiliser la synergie entre l'équipe mobiliterre et le foyer de jeunes pour travailler sur les mobilités possibles.

M. le Maire demande au conseil de valider l'accord de mise à disposition du foyer de jeunes (en dehors des périodes d'utilisation par les jeunes) par la signature d'une convention (copie transmise aux élus) pour l'accueil de l'équipe MOBILITERRE ; Il propose la prise en charge des fluides par la ou les collectivités.

Il indique qu'en cas d'accord il conviendra de prévoir un avenant pour mise à disposition de l'ancien atelier pour stockage de véhicules (vélos électriques).

La commune pourrait penser à mettre en place une borne de recharge.

Le conseil municipal après avoir délibéré (1 abstention) :

- Valide la convention
- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention présentée ainsi que l'avenant éventuellement nécessaire pour occupation de l'ancien atelier
- La commune confirme la prise en charge des fluides

#### **OBJET : VALIDATION D'UNE ADRESSE POUR L'EMBARCADERE**

REF : D220915D

Monsieur le maire indique que le bâtiment de l'embarcadère situé sur le domaine public, n'a jamais eu d'adresse précise. avec le changement de locataire, il serait préférable de prévoir une adresse spécifique qui servirait de siège social à l'entreprise.

il propose au Conseil municipal, en lien avec les services de la CCVSA gérant les adresses sur l'application départementale BAL85 , de retenir comme adresse :

N°3 Le port embarcadère (avec création de la voie)

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme la création de la voie le port embarcadère
- décide d'attribuer le numéro 3 au bâtiment communal de l'embarcadère

#### **DECISION DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :**

Il est donné lecture d'une décision du Maire prise dans le cadre de la délégation du conseil municipal

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT
ST DE PATA	VENDEE SERVICES EMULSION 85110 ST PROUANT	4 450,00

#### **OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

Ref : D220624QD

#### **Commission Environnement et cadre de vie**

Rue de l'Eglise : Il y a un problème d'écoulement à nouveau, une entreprise doit passer pour nettoyer les canalisations, mais la commune devra voir pour le fossé de sortie qui est sale.

Le pont de Reth : Il a été à nouveau accidenté la personne responsable s'est fait connaître, il va faire

marcher son assurance

Cimetière : la commune ne peut pas intervenir sur les tombes sales privées ; Une procédure est en cours mais elle est très longue. Certains conseillers présentent la piste des associations ou citoyens volontaires – mais Le Maire attire l'attention sur le fait que si la tombe est entretenue, le constat d'abandon n'est pas possible.

Sortie de peupliers : la commune a reçu une demande de sortie d'arbre sur le halage ; La commission se charge d'étudier les possibilités pour préserver les chemins de desserte

CCVSA : Participation de l'adjointe à la réunion de la commission Climati avec un point alimentation

Sentier piétons : Monsieur le maire rappelle qu'un sentier avait été prévu pour relier le lotissement au chemin de la sangle ; ce sentier se trouve en limite de propriété avec monsieur Guignard qui a souhaité rencontrer les élus pour évoquer une clôture mitoyenne ; Le Maire et l'adjoint en charge, vont rencontrer la personne concernée pour définir les conditions de réalisations (avec une attention particulière car cette limite est située en site classé)

Elagage chemins de marais : la CCVSA ne semble pas faire de l'élagage – la commune réfléchit à faire faire par une entreprise et se faire rembourser à la CCVSA.

Intervention des pompiers : Un départ de feu derrière le cimetière de Damvix, les pompiers de Fontenay sont intervenus 30 min après l'appel – M. le Maire explique les modalités de fonctionnement. Il semble qu'il y ait un problème de personnel disponible pour les interventions en journée - Intervention à 3 pompiers mini sinon le centre suivant est appelé mais cela fait perdre du temps. Voir en commission

Panneaux : il manque des panneaux (cédez le passage...) chemin de la maison neuve. Demander à l'agent technique de faire le tour des besoins avant la commande de panneaux.

Etude centre bourg : La commune a reçu l'accord de subvention de la DREAL et l'accord de dérogation pour commencer l'étude avant la décision de subvention du département. Le marché va donc pouvoir être notifié au paysagiste retenu.

**Commission Jeunesse Social et vie associative** : Réunion de commission prévue le 26/09

Quinzaine bleue : la commission va proposer une animation sur le thème du jeu

Rencontres intergénérationnelles : elle veut reprendre en octobre avec un atelier jeu - l'année sera un peu plus compliquée avec 27 élèves cette année

Décorations de Noël : monsieur Roy a commencé à faire des modèles pour valider les décorations à réaliser par les habitants – revoir la communication auprès des habitants pour connaître le besoin en matière première. Début des ateliers mi-octobre

Les ponts de la commune : Ils ont été visités par le CEREMA le 18 juin sans nous donner l'information préalable ; pas de nouvelles depuis, la commune n'a pas été tenue informée

Ukraine : le maire, Madame Montamat et Marc Morice ont rencontré la famille ukrainienne qui a accepté de venir dans le logement. Cette famille a déjà un peu de matériel - elle va nous transmettre c'est besoin pour rentrer dans le chemin pour l'installation début octobre. M. Morice se charge de contacter les éventuels donateurs

Aire de pique nique : il semble que les panneaux portent leurs fruits, l'agent saisonnier a mis de la bombe fluo sur les déjections. La commune pourrait prendre en charge de la signalétique pour

interdire la divagation et les déjections des chiens sur le site de l'embarcadère et aire de pique nique et rappeler les amendes possibles.

**Commission Culture communication et manifestations communales** Réunion de commission prévue le 26/09

13 juillet : Cette manifestation a été une belle réussite comme chaque année

BBQ : Plus d'une cinquantaine de personnes ont participé avec une bonne ambiance conviviale

bulletin municipal : la commune doit essayer de sortir son bulletin plus tôt donc préparation des articles par les conseils municipaux et les associations plus en amont.

Repas des aînés : Il est fixé au dimanche 27 novembre

Téléthon : La commune organisera une manifestation pour le téléthon 2022 le samedi 03 décembre au foyer communal

Arbre de noel : les cadeaux commencent à sortir, la commission doit prévoir de réaliser les achats nécessaires.

#### Divers :

Bruits : Monsieur le maire indique qu'il a reçu de nombreuses plaintes concernant les bruits ressentis comme gênants. S'il confirme qu'il existe bien qu'une réglementation concernant le sujet, et que les abus doivent être réprimandés, le ressenti reste subjectif. Il souhaite rappeler aux nouveaux habitants que la commune est située en campagne, qu'on peut y attendre du bien-être et du calme mais que la commune vit et que l'on ne peut pas demander le silence (coq, tracteur, cloches...) font partie du « patrimoine » de nos communes rurales.

Rencontre avec le futur gérant de l'embarcadère : Le Conseil municipal a reçu les nouveaux gérants qui ont fait part de quelques demandes. Monsieur le maire leur a demandé des plans plus précis et des détails permettant le questionnement des services en charge de la gestion du site classé ;

Chargé de mission du Département : M. le Maire a rendez-vous le 20/09 a rdv avec M. chargé du Sud Vendée

Commission RH : M. le Maire demande la création d'une commission pour statuer sur le poste d'adjoint technique actuellement vacant. A créer à la prochaine réunion.

Place de l'Eglise : Un particulier utilise la place de l'église pour étendre du linge – La commune va demander l'arrêt de cette situation

Problème de stationnement des bus conduits par les habitants de la commune. L'installation près du foyer communal pose un problème, une autre solution doit être recherchée.

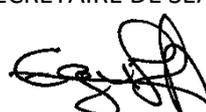
Bateau accosté au port : Il appartiendrait à un habitant de la commune, se situant sur le Domaine Public Fluvial, ce stationnement ne pose pas de réel problème à la commune.

LE MAIRE,



Denis LA MACHE

LE SECRETAIRE DE SEANCE



GUILLOT Elisabeth